



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 10 juillet 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Premier ministre François FILLON, en déplacement dans l'Ile de la Réunion, a annoncé aujourd'hui qu'en application de la Loi pour le développement économique des Outre-mer, la bagasse sera rémunérée désormais à hauteur de 13 euros par tonne de canne livrée.

Il a précisé qu'il souhaitait que, dans le cadre des discussions inter-professionnelles, au moins 10 euros sur ces 13 soient réservés aux planteurs de canne ; le prix payé sera ainsi multiplié par cinq par rapport à la situation actuelle.

La bagasse est le résidu de canne à sucre après qu'elle ait été broyée. La bagasse alimente deux centrales électriques à la Réunion et représente 12 % de la production électrique de l'Ile.

Cette importante revalorisation, réclamée par les planteurs, contribuera à :

- développer la culture de la canne, qui présente un très fort intérêt en termes d'aménagement du territoire et de développement durable ;
- consolider la filière canne-sucre-bagasse, qui est structurante pour l'économie de l'Ile ;
- contribuer au développement de la part des énergies renouvelables dans la production de l'Ile.